

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE ENTRE LA
DELEGATION DU GOUVERNEMENT DE LA RDC, CUNQUITE
PAR LE MINISTRE DE LA DEFENSE ET LA DELEGATION
DU GROUPE ARME DU COMMANDANT COBRA MATATA,
EN PRESENCE DE LA NONUC, A AVERA, LE
18 NOVEMBRE 2006

Après une brève introduction par le Ministre,
à l'endroit de la délégation représentant le
Commandant COBRA MATATA, non présent, les
principes suivants ont été retenus et communi-
qués à cette délégation ;

- 1) Accepter le principe d'adhérer au processus
d'intégration dans les Forces Armées, avec
la possibilité de démobilisation pour les éléments
non-éligibles, volontaires ou involontaires ; ce
processus implique un regroupement et un
pré-pressage avant le 31 décembre 2006 ;
- 2) Accepter le principe du contrôle et de la
vérification de l'Armement en vue de
l'emménagement de toutes les armes devenues
propriété des FARDC, avec la facilitation
de la NONUC,
- 3) Accepter le principe de remettre sans délai,
tous les enfants aux organismes de protection
de l'enfance, qui auront accès aux sites de
regroupement ;

- 4) Accepter de ne gêner dès aujourd'hui aucun mouvement des officiers congolais, de la MONUC et des organisations humanitaires, dans la partie où les éléments du Commandant COBRA NATATA sont déployés
- 5) Accepter de mettre fin dès aujourd'hui à toute forme de tracasserie policière et administrative à l'encontre de la population civile;
- 6) Désigner immédiatement deux (02) officiers qui assureront la liaison permanente avec le Commandant de la Zone Opérationnelle de l'ITURI, qui leur délivrera les facilités nécessaires aux mouvements.
- 7) Il est entendu que tout ce qui est convenu se fera avec la facilitation de la MONUC.

Fait à AVEBA, le 18 Nov 2006
Pascal Ahize MARI SIFA

Pour le Gouvernement
de la RDC

MUKARABU

[Signature]

[Signature]

MUKARABU - SAMBANGU
Jean Pierre

Pour le Groupe du Comman-
dant COBRA NATATA

[Signature]

Emile MESTRE-ARCO

Sous la facilitation de la MONUC

Le Général Christian HOUEI

chef d'état-major de la force de la MONUC

[Signature]